

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 13
de Présents : 11
de Votants : 13

Vote : Pour :12 Contre : 1 Abstention : 0

Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Mardi 30 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : Mme Laure GARRIBOTTO à M. Jean-François VIDAL, M. Arnaud BERNARD à M. Sébastien ROUSTAN

Secrétaire de séance : M Gérard CAILHOL

OBJET : Délégation au PNR des Grands Causses pour l'accompagnement et le portage du projet d'ombrières photovoltaïques.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1111-1 et suivants relatifs à la coopération entre collectivités,

Vu les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Parc naturel régional des Grands Causses, visant à développer les énergies renouvelables sur le territoire,

Vu l'intérêt manifeste pour la commune de s'engager dans une démarche de production d'énergie solaire en valorisant le foncier communal adapté à l'installation d'ombrières photovoltaïques,

Considérant que le Parc naturel régional des Grands Causses propose un accompagnement en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) auprès des communes pour le montage de projets photovoltaïques, dans le cadre d'un développement cohérent, respectueux du territoire et concerté,

Considérant que deux modalités de portage sont proposées :
- soit un portage en tiers-investissement, impliquant un partenaire privé ou semi-public,
- soit un portage en fonds propres, le cas échéant avec participation de la commune,

Considérant que le PNR des Grands Causses se propose de piloter, en tant qu'AMO, les études préalables, la recherche de partenaires, l'analyse juridique et financière, et l'appui à la mise en

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DELIBERATION : 2025- 044
Code matière : 9.1

œuvre du projet, jusqu'à sa réalisation,

Après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 1 voix CONTRE

Décide :

Article 1 – La commune confie au Parc naturel régional des Grands Causses un rôle d'accompagnement technique, juridique et administratif pour le développement d'un projet d'ombrières photovoltaïques sur le territoire communal, dans le cadre de son rôle d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Article 2 – La commune s'engage dans le projet d'équiper le terrain ciblé par l'étude ci-jointe : en tiers investissement.

Article 3 – La commune autorise le PNR à engager les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de ce projet collectif notamment à la qualification du foncier, à la concertation avec les acteurs concernés, et à la préfiguration du modèle de gouvernance et de financement adapté au contexte local.

Article 4 – Le Maire est autorisé à signer toute convention ou document utile à la mise en œuvre de cette démarche et à représenter la commune dans les échanges avec le PNR.

Article 5 – La présente délibération sera transmise au PNR des Grands Causses pour mise en œuvre.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire